

L'Informateur

www.valcourt.ca

*Dernière ligne droite pour la
piste multifonctionnelle.*

Un autre hiver qui s'achève!

- Levée de l'interdiction de stationnement p.3
- Balayage des trottoirs et des rues p.6
- Ménage du printemps, quelques points essentiels p.6
- Activités estivales p.16-20

Il est temps de
s'inscrire aux
activités estivales!
Rendez-vous aux
pages 16 à 20!

L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3-7

Conteneur de récupération du verre
Balayage des trottoirs et des rues
Demandes de permis

Vie Culturelle 8-9

Centre Culturel
Musée de l'Ingéniosité

Sécurité Civile 10

La trousse 72h, c'est essentiel!

Vie Scolaire 12

Cours de francisation

Vie Communautaire 13-14

Centre d'action Bénévole
Maison des Jeunes
Marché Public

Sport et Loisirs 16-20

Offres d'emplois
Activités estivales

Mensuel d'information édité par la Ville de Valcourt

Directrice de publication : Lydia Laquerre

Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca

Abonnez-vous à l'infolettre au www.valcourt.ca

Prochaine séance du conseil: Le lundi 04 avril 2022 à 19h

Considérant les allègements annoncés, le Conseil se tiendra en présentiel, au Centre Communautaire. Vous pourrez assister à la séance, mais le port du masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire EN TOUT TEMPS, même assis. Il est à noter qu'un nombre maximum de visiteurs devra être respecté.

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville : 1155, rue St-Joseph,
Valcourt, JOE 2L0

Aréna : 1111, boul. des Cyprès,
Valcourt, JOE 2L0

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

(Après-midi sur rendez-vous seulement)

Téléphone : 450 532-3313

Télécopieur : 450 532-3424

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca



Valcourt

VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

Utilisez-vous le conteneur de récupération du verre adéquatement?

Nous notons que beaucoup de matières non conformes se retrouvent dans le conteneur de verre, ce qui a pour effet de contaminer la matière, qui provoque le rejet du **CONTENEUR COMPLET** au centre de tri. Il est faux de croire que si nous mettons une matière non conforme dans le conteneur elle sera triée et retirée au centre de tri, le conteneur est rejeté au complet si la matière est contaminée, ce qui a pour effet d'anéantir les efforts de toute la population!

Voici les matières à **NE PAS METTRE** dans le conteneur de verre:

- La vaisselle; qu'elle soit en céramique, en porcelaine ou en pyrex, la vaisselle n'est pas acceptée dans le conteneur de verre.
- Les vitres; tout type de vitre, que ce soit des fenêtres, l'écran d'un téléviseur ou une coupe à vin, la vitre n'est pas acceptée.
- Les lunettes et miroirs; les verres des lunettes et les miroirs doivent être mis dans le bac noir. Ils ne vont pas dans le conteneur de verre!
- Les ampoules électriques, tubes fluorescent; ces matières sont recyclables, mais à l'écocentre ou à la collecte des RDD, surtout pas dans le conteneur de verre!
- Les bouchons et couvercles des contenants de verre acceptés;
- La fibre de verre et autres matériaux de construction.

Mais qu'est-ce qui est accepté?

ATTENTION DE RETIRER LES COUVERCLES ET BOUCHONS

- Les pots de verre utilisés pour les conserves (vieux pots de sauce à spaghetti, pots de marinades, pots de café en verre, etc.);
- Bouteilles de vin ou d'alcool en verre;
- Contenants ALIMENTAIRES en VERRE.

3 CHOSES À FAIRE AVANT DE DÉPOSER LE VERRE DANS LE CONTENEUR.

1 VÉRIFIEZ SI LE CONTENANT EST CONSIGNÉ,
et si c'est le cas, rapportez-le au dépanneur ou à l'épicerie.

2 RETIREZ LES BOUCHONS ET LES COUVERCLES.
Déposez-les dans le bac bleu.

3 RINCEZ LES CONTENANTS
en conservant ou non les étiquettes.

VERRE ACCEPTÉ ✓

- Bouteille en verre clair ou de couleur
- Bouteille de vin ou d'alcool
- Tous types de contenants alimentaires en verre

VERRE REFUSÉ ✗

- Vaisselle (Pyrex, porcelaine, coupe et verre)
- Vitre de maison, d'auto et écran
- Lunettes et miroir
- Ampoule électrique et tube fluorescent
- Fibre de verre



Clinique de denturologie et d'implantologie Valcourt

**Gratuités : consultation et nettoyage
de prothèses dentaires**

Sur rendez-vous seulement

Service professionnel et attentionné



Jacques Grondin, d.d.

LE PREMIER PAS VERS UN SOURIRE ÉPOUSTOUFLANT

1038-A, rue St-Joseph, Valcourt

1058, rue Dubois, Acton Vale

620, ch. des Patriotes, St-Denis-sur-Richelieu

450-532-0932

450-546-7505

450-787-2720

DR JONATHAN GIRARD

CHIROPRACTICIEN



Douleurs lombaires, cervicales et autres articulations

- entorses
- tendinites
- migraines
- blessures sportives

Votre chiro de famille, près de chez vous!



DÉMÉNAGÉ À RACINE

PLUS DE DISPONIBILITÉS, CLINIQUE À MON DOMICILE
158 RUE DU HAUT-BOIS RACINE

Pour rendez-vous ou questions: (819) 993-7283



Levée de l'interdiction de stationner 31 mars

À titre de rappel, le stationnement sur rue est public, et il appartient donc à tous. Si aucune contrainte n'est indiquée, il peut être utilisé en tout temps à l'exception du 15 novembre au 31 mars où il est interdit de stationner un véhicule dans les rues de la ville, la nuit de 24 h à 7 h.

Comme nous ne sommes pas exempts de bonnes bordées de neige, même après le 31 mars, nous demandons donc votre collaboration afin de ne pas se stationner en bordure de rue durant les opérations de déneigement et de ramassage de la neige.

Déversement de neige

Attention au déversement de neige dans la rue ou sur un autre terrain que le vôtre.

Tel que stipulé au *Règlement général de la Ville de Valcourt* #629 (article 14) et au *Code de sécurité routière du Québec* (section 1, c vi. Art.498).

«Nul ne peut déposer ou permettre que soit déposée de la neige ou de la glace sur un chemin public.»

Nous demandons votre collaboration, lors du déblaiement de votre entrée de cour, afin de ne pas transporter la neige de l'autre côté de la rue ou sur un autre terrain que le vôtre. Celle-ci doit demeurer sur votre propriété. Il est important d'aviser la personne qui procède au déneigement.

Merci de respecter la sécurité de chacun !

Véhicule en marche

Il est interdit de laisser un véhicule en marche plus de dix minutes, dans une rue, une entrée privée, un stationnement public de la ville. *Règlement général de la Ville de Valcourt* 629 (article 19).

Rapport sur la qualité de l'eau potable 2021

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est disponible sur notre site Web sous l'onglet Service aux citoyens dans la section Environnement: <https://www.valcourt.ca/services-aux-citoyens/environnement/>.



L'écocentre régional sera exceptionnellement ouvert le 26 mars prochain, ne ratez pas votre chance!



www.studiovicky.qc.ca

Vicky Bombardier
PHOTOGRAPHE



819 574-1727
Sur rendez-vous
973 St-Joseph, Valcourt

Balayage des trottoirs et des rues

Dans l'éventualité où la température le permettrait, le service des travaux publics procédera au balayage des trottoirs et des rues à la fin de la période de dégel (norme du ministère des Transports du Québec), habituellement au cours du mois de mai.

Pourquoi attendre la fin de la période de gel ?

En temps de dégel, les infrastructures routières ont une portance moins élevée que le reste de l'année. Les balais de rue, lorsqu'ils circulent sur le réseau routier, remplissent un réservoir d'abrasifs qui ont été utilisés durant la saison hivernale. La charge du matériel accumulé peut endommager les bordures de rue, où les véhicules se stationnent généralement. Un passage trop hâtif des balais de rue peut entraîner des problèmes structuraux tels que la présence de trous dans la chaussée, d'ornières, d'affaissements ou de soulèvements localisés (ventre de bœuf). Tous ces bris représentent des coûts additionnels de réparation pour les contribuables. Reporter le balayage des rues à la fin de la période de dégel permettra de réduire les risques de bris de la chaussée.

Ainsi, à la fin de la période de dégel (vers la mi-mai), la chaussée retrouve sa capacité portante, ce qui permet de réaliser le balayage des rues à moindre coût. Aussi, cette période de temps additionnelle permet à tous les citoyens de nettoyer de leur terrain, permettant aux abrasifs de s'accumuler en bordure des rues.

Afin d'éviter de passer à plusieurs reprises dans les rues, nous demandons votre collaboration afin de :

- Balayer votre terrain dès que possible;
- D'éviter d'entasser le sable et le gravier en monticule, car nos équipements de balayage ne peuvent les ramasser;
- NE PAS disposer du sable dans la rue une fois le balai mécanique passé.

Veuillez porter une attention particulière afin que les résidus ne se retrouvent pas dans les réseaux pluviaux, pour éviter des coûts supplémentaires pour l'ensemble des contribuables.

Marc Tétrault, 450 532-3313 poste 1352

C'est ce mois-ci qu'arrive le printemps!

En cette saison officielle du ménage, il est important de se rappeler certains points :

- L'eau de l'aqueduc ne peut pas être utilisée pour faire fondre la neige, nettoyer une entrée de cour ou retirer le gravier sur le terrain.
- Même si nous avons tous hâte que la neige parte, il ne faut pas l'envoyer dans la rue. Bien qu'elle fonde effectivement plus vite sur l'asphalte chauffée par le soleil, cette pratique est dangereuse pour les automobilistes. Étendez plutôt votre banc de neige dans votre cour ou sur votre terrain.
- Tous les déchets ne vont pas dans le bac noir! Si vous faites le ménage du garage ou du sous-sol, rappelez-vous que certains déchets doivent être apportés à l'écocentre. Pour plus de détails sur ce qui va où, référez-vous à l'endos de votre calendrier des collectes 2022 ou utilisez l'outil de recherche disponible sur le site Web de la MRC au <https://www.val-saint-francois.qc.ca/services/matieres-residuelles/>.
- La collecte des gros rebuts aura lieu le 8 juillet, veuillez ne pas laisser de déchets encombrants en bordure de rue avant cette date.
- Les conteneurs se trouvant dans la cour des immeubles à logements, des commerces ou des bâtiments municipaux sont à l'usage exclusif des propriétaires ou locataires de l'endroit. Il n'est pas permis d'y déposer votre surplus de déchets ou vos encombrants.

Merci à tous pour votre habituelle collaboration et nous vous souhaitons une belle saison!

Premier versement de taxes

Prenez note que le premier versement de taxes municipales venait à échéance le 24 février dernier. Assurez-vous de faire les versements avant l'échéance pour éviter les frais d'intérêts. Nous acceptons les paiements par chèque, carte débit, paiement en ligne et argent comptant. En dehors de nos heures d'ouverture, vous pouvez déposer votre paiement dans la chute à paiement qui se trouve à gauche de la porte latérale. Le prochain versement est dû le 28 avril 2022.

Permis de construction et certificats d'autorisation

Sur le site internet Valcourt.ca, section Services aux citoyens, vous pouvez remplir, directement en ligne et dans le confort de votre foyer, une demande complète de permis ou de certificat d'autorisation pour des travaux de construction ou de rénovation.

Les formulaires, ainsi que les documents exigés et suggérés, sont adaptés au contenu de chaque type de demande. Vous pouvez ainsi joindre les documents pertinents à votre démarche.

Les formulaires papiers demeurent disponibles à l'Hôtel de Ville. Afin de vous assurer un meilleur suivi, la version informatique est le mode privilégié pour toutes les demandes.

N'oubliez pas de planifier un délai de 30 jours avant l'obtention de votre permis ou certificat d'autorisation pour vos travaux. Il est de votre responsabilité d'avoir un permis valide au moment de commencer vos travaux.

Dans combien de temps aurai-je mon permis?

Les requérants qui déposent leurs demandes de permis demandent régulièrement le délai à s'attendre avant l'obtention de leur autorisation. Bien que la très grande majorité des demandes sont autorisées dans un délai raisonnable, une analyse règlementaire est toujours requise pour évaluer leur conformité, préalablement à la délivrance d'une autorisation. Afin d'orienter rapidement les citoyens, une analyse préliminaire de la demande est réalisée dans les 5 jours suivant sa réception.

Cette analyse préliminaire vise à valider que tous les documents aient été fournis, que la demande est complète et pour informer de l'assujettissement au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ou au *Règlement sur les usages conditionnels*, le cas échéant. Par la suite, les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi et selon la complexité de la demande.

Pour une demande complète, le délai maximal pour l'obtention de l'autorisation (ou du refus pour les demandes non conformes) est de 30 jours suivant sa réception (Articles 4.5 et 5.1 du *Règlement de permis et certificats* #563). Ce délai peut être prolongé que pour les demandes ayant nécessité des décisions du CCU et du conseil municipal : dans ce cas, le permis est émis après la réception de la résolution du conseil.

Exemption de certains travaux de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation (Permis)

En guise d'information, les travaux suivants sont exemptés de l'obligation d'obtenir un permis auprès de l'inspecteur municipal, sans égard à la valeur des travaux réalisés :

1. La pose de bouche d'aération sur le toit ou sous l'avant-toit des bâtiments à occupation strictement résidentielle ;
2. Les travaux de peinture, de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit ;
3. Les travaux de consolidation ou de réparation d'une cheminée pourvu que les dimensions restent inchangées ;
4. Le remplacement des gouttières ;
5. La réparation des joints du mortier ;
6. Le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) sans modifier l'emplacement ni les dimensions ;
7. La réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'une galerie pourvu qu'elle ne soit pas modifiée (main courante, marches, planchers, etc.) ;
8. L'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairages ou divers travaux similaires ;
9. L'installation d'un système d'alarme (feu, vol, etc.) ;
10. L'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle ;
11. Le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher (préart, tuile, céramique, bois, etc.) si la structure du plancher n'est pas modifiée ;
12. Le remplacement du drain de fondation ;
13. Les menus travaux de peinture intérieur ;
14. L'installation d'une thermopompe ou climatiseur dans le cas d'une occupation strictement résidentielle ;
15. La réparation d'une clôture ;
16. L'installation d'un crépi sur les fondations ;
17. Les réparations des dommages à la suite d'un dégât d'eau (remplacement de l'isolant et du revêtement des murs ou plafonds) ;
18. Le remplacement du revêtement de la toiture par les mêmes types de matériaux ;
19. Le remplacement du revêtement de murs extérieurs par les mêmes types de matériaux.

Documentaire Telesh Metatash, la reine des bois

Mercredi 30 mars à 19 h

Assistez à la projection du documentaire Telesh Metatash, la reine des bois en compagnie de la réalisatrice et productrice Nikol Brunet. Celle-ci vous présentera le film et vous racontera son aventure qui est son deuxième documentaire avec les Premières Nations.

Membres : 5 \$ | Grand public : 10 \$

Réservation obligatoire au ccylb@fjab.qc.ca ou au 450 532-2250

Spectacle théâtral

Dimanche 10 avril à 14 h

Assistez à ce tout nouveau spectacle présenté par Isabelle Gosselin qui a réalisé le texte, le jeu et la musique au violon. « Dans tes grands yeux écarquillés d'AVC, papa, je l'ai cherchée. Dans le pâle de ton regard, ta mère, ma grand-mère, je l'ai appelée. »

Membres : 5 \$ | Grand public : 10 \$

Réservation obligatoire au ccylb@fjab.qc.ca ou au 450 532-2250

Découvrez l'exposition Mettre la tête où l'on pense

Jusqu'au 17 avril, l'artiste du verre montréalaise Michèle Lapointe présente l'installation Mettre la tête où l'on pense au Centre d'exposition. Composée de 13 pièces de verre rétroéclairées disposées au sol et de huit photographies en noir et blanc accrochées aux murs qui, chacune, représentent un personnage la tête cachée par les membres de son corps, l'œuvre propose une réflexion sur la fragilité de l'être faite de répétitions et de déformations. À cet effet, Michèle Lapointe s'est inspirée du livre Carapace de Marie Auger (pseudonyme de Mario Girard) pour créer un personnage qui se replie pour entrer dans son ventre de verre. Même si elle aborde des sujets graves, l'installation est empreinte de douceur et d'empathie.

Entrée gratuite

Reponseatout.ca

Vous avez une question sur la bibliothèque? Sur votre dossier d'abonné? Sur nos ressources numériques? Ou des demandes de renseignements plus généraux comme des références bibliographiques? Peu importe votre questionnement, ce service est pour vous! Offert à tous les citoyens du Québec, il vous suffit de remplir le formulaire via le site de la bibliothèque ou directement via la plateforme Reponseatout.ca. Dans un délai de maximum 72 h, vous aurez une réponse personnalisée de la part d'un bibliothécaire!

Jeunes curieux Dessin trompe-l'œil

Le vendredi 25 mars à 18 h 30, les jeunes de 8 à 12 ans pourront apprendre à dessiner des effets et des illusions. L'artiste Sébastien Gaudette sera sur place pour leur donner des trucs et leur montrer des exemples à partir de son travail exposé au Centre d'exposition!

Activité gratuite, Réservation obligatoire au ccylb@fjab.qc.ca ou au 450 532-2250

Heure du conte

Le vendredi 11 mars prochain à 18 h 30, les enfants de 3 à 7 ans sont invités à revêtir leur pyjama pour écouter l'histoire Le yéti et l'oiseau de Nadia Shireen, en plus de participer à un bricolage en compagnie de l'animatrice Hélène Garneau.

Activité gratuite, Réservation obligatoire au ccylb@fjab.qc.ca ou au 450 532-2250

Heure de poésie

Dimanche 20 mars à 14 h

Vivez une expérience unique de lecture publique en toute intimité avec les poètes Véronique Grenier, Nathalie Laat, Mathieu K. Blais, Marido Billequey, Sarah Bertrand-Savard et Mélanie Noël. Vous pouvez également admirer la plume de cette dernière, puisque ces textes accompagnent les photos de René Bolduc dans l'installation Les futurs disparus exposé présentement au Centre d'exposition.

Membres : 5 \$ | Grand public : 10 \$

Réservation obligatoire au ccylb@fjab.qc.ca ou au 450 532-2250

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Un podcast sur Joseph-Armand Bombardier

Avec les dernières bordées de neige qui arrivent, on profite un maximum des Ski-Doo®! Mais pouvez-vous nommer le nom de l'inventeur de cette célèbre motoneige? Savez-vous que cet entrepreneur québécois a tout d'abord développé des autoneiges? Soupçonnez-vous qu'il a obtenu 43 brevets durant sa carrière? Dans notre podcast Joseph-Armand Bombardier, au-delà de l'inventeur, plongez dans un Québec rural du 20e siècle mis en valeur par une narration entremêlée d'audios d'archives et de témoignages grâce à la participation de l'historien Jean-François Nadeau, de l'archiviste Raphaël Bourgeois et de membres de la famille Bombardier. Apprenez-en plus sur comment ce garagiste de Valcourt, dans les Cantons-de-l'Est, est devenu un entrepreneur mondialement connu en utilisant son ingéniosité. C'est le récit d'un beau moment d'histoire!

Comprenant quatre épisodes d'environ 15 minutes, le balado est disponible sur toutes les grandes plateformes d'écoute.

Acquisition d'un camion TD pour la collection du Musée

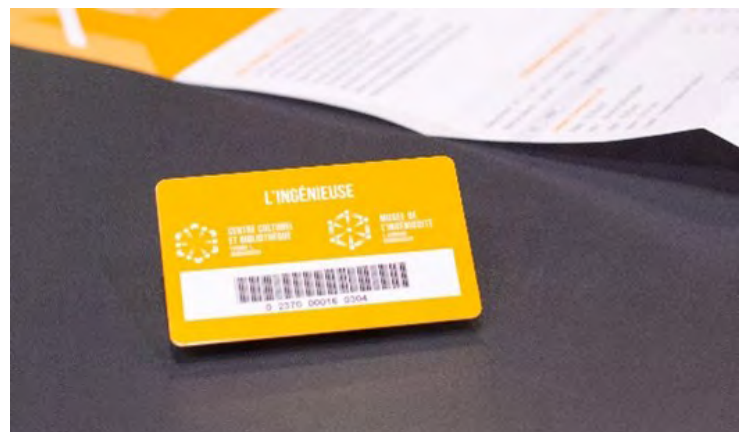
Le Musée a récemment acquis un camion TD (Truck Double). L'Auto-Neige Bombardier Limitée a produit de 1950 à 1953 seulement cinquante et un exemplaires de ce modèle. C'est donc un camion très rare. À notre connaissance, seulement quelques unités existent encore dans le monde aujourd'hui. Le Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier devient ainsi le premier musée à posséder un véhicule TD en bon état. Cet ajout à la collection du Musée permet de mettre en valeur l'introduction de véhicules industriels au tournant des années 50 chez L'Auto-Neige Bombardier Limitée. Le camion TD est « l'ancêtre » du tracteur Muskeg; un succès qui sera déterminant dans l'histoire de l'entreprise.

Cet exemplaire a été produit le 17 avril 1951 et vendu par L'Auto-Neige Bombardier Limitée à la compagnie Industrial Engines Limited en Alberta. Le véhicule a été utilisé à Fort McMurray dans le secteur pétrolier. Délaissé à l'état de carcasse sur un terrain en Alberta, il a été acheté en 1999 par un collectionneur. Une restauration complète a été effectuée dans les années 2000.



Devenez membre de notre Musée

Aimeriez-vous avoir accès gratuitement à toutes les expositions permanentes et temporaires du Musée incluant les activités spéciales? En étant membre du Musée c'est possible! Grâce à un abonnement à l'année, vous aurez aussi accès gratuitement au Fab Lab et vous bénéficierez de 15 % de rabais sur les ateliers payants qui y sont proposés. En plus, vous serez invité aux inaugurations des expositions temporaires du Musée et du Centre Culturel Yvonne L. Bombardier. Ce n'est pas tout! En étant membre, vous profitez de l'entrée gratuite aux attractions faisant partie de l'entente de réciprocité d'admission de l'Association canadienne des centres de sciences. Un membre de l'Ingénieuse est gâté chez nous! Pour un petit supplément, vous pouvez aussi devenir membre de l'Ingénieuse +. En plus de tous les avantages réguliers, bénéficiez de 15 % de réduction sur les produits offerts à la boutique du Musée, de rabais sur les conférences présentées par le Centre culturel ainsi qu'à un accès gratuit à nos visites guidées.





La trousse 72h, c'est essentiel!

Selon l'article 5 de la *Loi sur la sécurité civile*, toute personne doit faire preuve de prévoyance et de prudence.

Prévoyance? Mais quelle prévoyance?

En lien avec les risques du milieu, les citoyens devraient notamment s'assurer de connaître les consignes à suivre en cas d'urgence et disposer d'un niveau d'autonomie leur permettant de faire face au moins aux 72 premières heures d'un sinistre. En gros, cela signifie qu'en tout temps, vous devez avoir à portée de main les articles essentiels pour que vous et votre famille puissiez vivre 72 heures dans un contexte critique. Ce délai de 3 jours est le temps que pourrait mettre la Ville à organiser les mesures d'intervention ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Quoi mettre dans cette trousse?

- Eau potable (2 litres par personne, par jour)
- Nourriture non périssable et outils nécessaires à la consommation (ex: ouvre-boîte manuel, couteau suisse, etc.)
- Radio et lampe de poche à piles et piles de rechange
- Trousse de premiers soins
- Médicaments et équipements médicaux
- Articles de toilettes (brosse à dents, mouchoirs, papier hygiénique, savon, etc.)
- Couvertures ou sac de couchage
- Argent et jeu de clés pour la voiture et la maison
- Sifflet, bougies et briquet
- Masques protecteur (masque de procédure)
- Photocopies de vos documents importants (identité, ordonnances, etc.)
- N'oubliez pas d'inclure des articles spécifiques pour les nourrissons, les animaux et les personnes avec des besoins particuliers (ex: allergies)

Abonnez-vous à S.A.M.!

Si ce n'est pas déjà fait, abonnez-vous à notre système d'alertes automatisées dès maintenant. Que ce soit par téléphone, message texte, courriel ou les 3 en même temps, ce dispositif nous permet de joindre rapidement la population en cas de problème majeur, comme des bris d'aqueduc ou des coupures d'eau. Si vous déménagez, vous changez de numéro de téléphone, de numéro de cellulaire ou de courriel, il est important de nous aviser afin de mettre votre dossier à jour. Abonnez-vous en ligne au www.valcourt.ca ou Appelez-nous au 450 532-3313 poste 1338.

Avez-vous un medecin de famille?

Si la réponse est non, il est très important de vous inscrire MAINTENANT au guichet d'accès à un médecin de famille.

Faites-le en ligne, par le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) au www.gamf.gouv.qc.ca ou par téléphone en communiquant avec le guichet d'accès pour la clientèle orpheline (GACO) de votre territoire au : 819 542-2777 poste 55344.

Découvrez l'acupuncture, une approche naturelle et sans douleur.



Ordre des acupuncteurs du Québec

Valérie Landry

Acupunctrice, Membre de l'Ordre des Acupuncteurs du Québec

Allergies

Migraines

Santé de la femme

Douleurs aiguës ou chroniques

Stress/Anxiété

Dépendances

Troubles digestifs

Traitement au laser

Clientèle CNESST / SAAQ

Pour rendez-vous ou questions: 450 532-2213

1023 route 243, Valcourt

www.acupuncturevalcourt.com

**Reçus d'assurance et certificats cadeaux disponibles*

**Dans la nuit
du 12 au 13
mars, on
avance
l'heure!**

L'été s'en vient! 😊



Cours de francisation gratuits Free french courses Cursos de francés gratis

Inscriptions | To register | Para registrar

Sophie Mailhot

819 349-6241

Sophie.mailhot@cssds.gouv.qc.ca

Équipes sportives interscolaire

Le variant OMICRON a interrompu les saisons sportives pendant près de 2 mois. Heureusement, des allègements ont été accordés au cours du mois de février et nous ont permis de reprendre les entraînements et compétitions.

En volley ball, la pause a forcé le RSEQ à écourter la saison. Nos cadettes, reprendront donc un tournoi sur les deux qui n'ont pu se tenir. Elles clôtureront leur saison le 20 mars prochain à Marie-Rivier (Drummondville).

En basket, nos équipes pourront reprendre 4 parties chacune et ainsi compléter 80% de la saison régulière, qui a été décalée. Celle-ci se terminera le week-end du 26-27 mars avec les finales régionales.

En badminton, on reprendra deux tournois, pour compléter la saison avec les régionaux en avril pour les joueurs qualifiés. Il reste donc un tournoi en double le 13 mars et un autre en simple le 27 mars.

En cheerleading, les filles pourront faire une des deux compétitions prévues, soit le régional, qui se tiendra au début avril.

Enfin, le club de course du midi pourra reprendre ses entraînements après la relâche, dans le but de vivre un événement à déterminer en fin d'année.

Donc, la vie sportive reprend son cours, pour une « énième » fois !



Stéphane Bernier,
Éducateur physique et responsable des sports,
École secondaire L'Odyssee
Stephane.bernier@cssds.gouv.qc.ca

CENTRE D'Action BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

Maison CoopTel

La Fricassée, Cuisine collective

La cuisine collective La Fricassée est heureuse d'annoncer la reprise de ses activités. Ce service offert par le Centre d'action bénévole permet aux usagers de venir cuisiner en groupe, des recettes de leur choix qu'ils rapportent chez eux à la fin de l'activité.

La Fricassée permet de rencontrer des gens tout en cuisinant des réserves alimentaires pour la maison. Nous mettons à la disposition des usagers un local comprenant les appareils électroménagers et les accessoires culinaires. De plus grâce à une subvention de Centraide Estrie nous offrons gratuitement les denrées sèches de base.

Le coût des aliments devant être achetés, est séparé équitablement entre les usagers. Vous avez envie de cuisiner avec d'autres personnes ? Vous êtes des amis et voulez cuisiner ensemble ? Contactez Louise Girard au 450-532-2255, poste 2 pour plus d'informations.

Bien entendu les mesures sanitaires sont respectées.

Un proche aidant bien informé = Un proche aidant plus compétent

Le bon service au bon moment.

Connaissez-vous les ressources offertes dans votre milieu? N'attendez-pas de vous sentir épuisé, vous pouvez agir dès maintenant. Plusieurs organismes dont le Centre d'action bénévole Valcourt et Région sont là pour vous. Des rencontres d'échange et d'information sont offertes à tous les proches aidants de la région.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Colette Fontaine au 450 532-2255.
cabver.org



Maison des jeunes l'initiative Assemblée générale annuelle

La Maison des jeunes L'Initiative désire vous convier à son assemblée générale annuelle jeudi le 31 mars prochain à 18h, à la salle la Libellule, située au 975, boulevard des Cyprès à Valcourt.

À l'ordre du jour :
présentation du rapport annuel de nos activités ainsi que des états financiers. Les élections du conseil d'administration suivront. Pour toutes questions ou informations, vous pouvez vous adresser à l'organisme par téléphone au 450 532-2281 ou par courriel à initiative@cooptel.qc.ca.

Bienvenue à tous!



ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

Valcourt : 833, rue Saint-Joseph



Nouveauté chèque-cadeau disponible sur place!

Le printemps qui s'en vient, n'attendez pas en mai et confiez-nous votre vélo pour une mise au point avant la saison estivale!

Ajustement des freins	12 \$
Ajustement des vitesses	12 \$
Alignement 1 roue	15 \$
Alignement deux roues	25 \$
Remplacer le pédalier	15 \$
Mise au point essentielle	35 \$
Mise au point de base	55 \$
Mise au point complète	85 \$
Mise au point supérieure	150 \$
Remplacer chambre à air	6 \$
TAUX HORAIRE	35 \$



Envie de vous impliquer dans votre Marché? Nous sommes à la recherche de membres pour notre CA, mais également de bénévoles pour la saison 2022!

Le Marché se doit de recomposer un comité pour mettre en place sa saison 2022 et le tout passera par l'implication de producteurs et de citoyens.

Envoyez votre candidature par courriel au marchedevalcourt@gmail.com ou téléphonez au 450 532-3883 pour manifester votre intérêt!

En route vers la saison 2022!



Verbom recrute !

Travailler chez Verbom, c'est bénéficier de



- ✓ Usines très technologiques avec robots
- ✓ Prime de soir et de fin de semaine
- ✓ Game complète d'avantages sociaux

Chez Verbom, l'innovation, la qualité et la satisfaction de nos clients sont au cœur de nos priorités.

Postes à combler

Opérateur(trice) de presse

Opérateur(trice) de production

Préposé(e) expédition réception

Superviseur(e) de production

Des postes administratifs sont aussi à combler.

Joins-toi à notre équipe!

POSTULE ICI



 **Verbom**

 **819-570-4742**

 **rh@verbom.com**

 **verbom.com**

Un service unique pour d'importants clients

Verbom est une entreprise qui se spécialise dans la fabrication d'outils spécialisés et la transformation de feuilles d'aluminium en pièces spécialisées depuis maintenant près de 45 ans. Elle offre des services d'ingénierie-conseil, d'outillage et de production. Son service unique et personnalisé sert principalement d'importants clients comme BRP, Tesla, Harley Davidson, Prévost Car et Rivian.

Une expertise développée par des gens d'ici

Grâce à ses 300 employés hautement qualifiés à Valcourt et Sherbrooke, Verbom offre les services de conception et fabrication d'outillage de presse pour les pièces structurales, les écrans thermiques et acoustiques ainsi que les pièces d'aspect. Verbom possède une expertise hors du commun pour les matériaux exotiques tels que les aciers biphasés, les aciers inoxydables, les matériaux prépeints et les alliages d'aluminium. La soudure robotisée, l'emboutissage, la découpe au laser 3D, le collage par adhésif structural ainsi qu'un procédé unique de thermoformage de l'aluminium font de Verbom un leader incontesté de l'industrie du métal en feuille. Un sentiment de fierté se ressent au sein des équipes de travail qui contribuent au succès de cette entreprise et à sa croissance fulgurante.

Un besoin de main-d'œuvre grandissant

L'entreprise a le vent dans les voiles et prévoit un agrandissement à sa nouvelle usine de Sherbrooke. Étant en croissance, Verbom aura donc besoin de nouveaux employés pour combler ses besoins grandissants. Opérateur(trice) de presse, Opérateur(trice) de production, manutentionnaire, Préposé(e) à l'expédition et réception, superviseur(e) de production, technicien(ne) qualité, chargé(e) de projets, chef d'équipe sont quelques-uns des postes prioritaires à combler. Travailler dans une équipe chaleureuse et soudée en plus de collaborer sur des projets stimulants et d'envergure, c'est ça Verbom!

Nous recrutons pour les emplois d'été à la piscine et au Camp de Jour.

Consulte les offres d'emplois et postules en ligne au

www.valcourt.ca



Programme d'activités estivales

Plusieurs activités offertes cet été:

- Cardio body sculpt
- Pilates
- Body sculpt
- Activités aquatiques enfant et adulte
- Soccer mineur
- Balle donnée mineure
- Camp de jour
- Service de garde
- Hockey mineur

Important :

Pour profiter des rabais qui s'appliquent à certaines activités pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille, vous devez inscrire tous vos enfants dans la même transaction, sinon le rabais ne s'appliquera pas.

Il est à noter qu'en ligne, le montant **TOTAL** doit être payé immédiatement, par carte de crédit. Lors d'une inscription en personne, pour les montants de plus de 200\$, il est possible de payer 50% de l'activité lors de l'inscription et de remettre un chèque postdaté pour l'autre 50%. Le chèque postdaté doit être encaissable avant le début de l'activité.

Aucune exception ne pourra être faite.

La ligne téléphonique du Service des Loisirs sera ouverte en soirée les 20 avril et 4 mai de 16h30 à 19h pour les inscriptions Printemps – Été.



C'est vous qui avez le contrôle!

Certains de nos modems-routeurs et décodeurs sont dotés d'un système de contrôle parental.

Parfait pour limiter le temps devant les écrans durant la relâche!



COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel  Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Camp de jour été 2022

L'été approche à grands pas et la Ville de Valcourt offre aux familles de la région des activités estivales encadrées sur nos terrains de jeux, pour les enfants de 5 ans (maternelle complétée) à 12 ans. Suite aux inscriptions, notre équipe travaillera à former les groupes. Un ratio enfants/animateur doit être respecté selon les groupes d'âge.

Au besoin, la Ville de Valcourt se réserve le droit de refuser les inscriptions effectuées à la semaine, ainsi que les inscriptions effectuées à compter du 31 mai 2022, dans le but de respecter le ratio. Il est à noter qu'aucun remboursement ne pourra être effectué

à compter du 31 mai 2022, car les groupes seront formés. Tous les parents dont l'enfant est inscrit au Camp de jour seront contactés vers la mi-juin pour une rencontre.

Du 27 juin au 19 août 2022, du lundi au vendredi de 9h à 16h

CAMP DE JOUR	JUSQU'AU 30 MAI	À COMPTER DU 31 MAI
TARIF ESTIVAL RÉSIDENT (8 semaines)	376,75\$	470,94\$
TARIF SEMAINE RÉSIDENT	73\$	91,25\$
TARIF ESTIVAL NON-RÉSIDENT (8 semaines)	621\$	776,25\$
TARIF SEMAINE NON-RÉSIDENT	123\$	153,75\$
À noter que le coût du service de garde pour la période du midi est inclus.		

Les jours de camps de jour, du lundi au vendredi de 6h45 à 9h et de 16h à 17h. L'enfant doit être inscrit au Camp de Jour pour pouvoir fréquenter le service de garde.

SERVICE DE GARDE	JUSQU'AU 30 MAI	À COMPTER DU 31 MAI
TARIF JOURNALIER	10\$/jour	10\$/jour
TARIF ESTIVAL RÉSIDENT (7 semaines)	190\$	237.50\$
TARIF SEMAINE RÉSIDENT	34\$	42.50\$
TARIF ESTIVAL NON-RÉSIDENT (7 semaines)	215\$	268.75\$
TARIF SEMAINE NON-RÉSIDENT	45\$	56.25\$

Tous les forfaits sont payables lors de l'inscription. Un chèque post-daté peut être remis, s'il est daté du 30 mai, au plus tard.

CATÉGORIE	JUSQU'AU 30 MAI	Après le 31 MAI
Préscolaire	48\$	60\$
Junior 1 ^{er} enfant**	68\$	85\$
Junior 2 ^e enfant**	60\$	75\$
Junior 3 ^e enfant**	55\$	68.75\$
Junior 4 ^e enfant ou plus**	GRATUIT*	GRATUIT*

* Même si c'est gratuit, l'enfant doit être inscrit pour participer à l'activité.

**Inscription d'une même famille (l'enfant le plus âgé est celui de la 1^{ère} inscription et ainsi de suite). Les taxes sont à ajouter à ces montants pour les personnes de 15 ans et plus.

Début des cours: semaine du 27 juin | Fin des cours: semaine du 15 août

Soyez certain d'inscrire votre enfant dans le bon niveau, vérifiez le niveau complété dans son carnet ou auprès de Johanne au 450 532-3313 poste 1342.

La Ville de Valcourt se réserve le droit de refuser toute inscription effectuée après le 31 mai 2022, en fonction du ratio enfant/moniteur ou si l'enfant n'est pas inscrit dans le bon niveau. Si vous inscrivez votre enfant et que le cours est annulé, faute d'inscriptions suffisantes, votre enfant sera automatiquement inscrit sur une liste de réserve. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à un niveau qui est déjà complet, il sera possible d'inscrire votre nom sur une liste de réserve et les Loisirs feront leur possible pour former un nouveau groupe.

NIVEAU	CONDITIONS	PARTICULARITÉS	HORAIRE
Étoile de mer	15 mois au premier cours	Participation d'un parent. Ce programme montre aux parents comment initier leur enfant au plaisir de l'eau. Découverte de la flottabilité sur le ventre et sur le dos, des déplacements en position verticale et apprentissage des entrées et sorties en eau peu profonde.	Lun. 18h à 18h30 ou jeu. 11h à 11h30
Canard	18 mois au premier cours	Participation d'un parent. Perfectionnement des positions de flottaison. Apprentissage des respirations rythmées, des déplacements vers l'avant et vers l'arrière. Acquisition des entrées et sorties en eau peu profonde.	Lun. 18h à 18h30 ou jeu. 11h à 11h30
Tortue de mer	2 ans au premier cours	Participation d'un parent. Début de l'évaluation technique : battement de jambes, immersion du visage. Introduction des notions de sécurité aquatique à l'enfant.	Lun. 18h à 18h30 ou jeu. 11h à 11h30
Loutre de mer	3 ans au premier cours	L'immersion volontaire de la tête doit être acquise. Le parent quitte graduellement l'enfant. Endurance 1 mètre.	Lun. 18h à 18h30 ou jeu. 11h à 11h30
Salamandre	3 ans au premier cours	L'enfant n'est plus accompagné (sans parent). L'aide flottante sera éliminée. Les enfants pratiquent l'ouverture des yeux sous l'eau, les respirations rythmées et le saut dans l'eau à la hauteur de la poitrine sans aide. Endurance 2 mètres.	Mar. 11h à 11h30 ou mer. 18h à 18h30
Poisson-Lune	4 ans au premier cours	L'ouverture des yeux sous l'eau doit être acquise. L'enfant est autonome. (Sans aide flottante). Les enfants travaillent les respirations rythmées, le transfert de poids, le maintien à la surface et 5 mètres de nage continue.	Mar. 11h à 11h30 ou Mer. 18h à 18h30
Crocodile	4 ans au premier cours	L'enfant est autonome (Sans aide flottante). Les enfants améliorent le maintien à la surface, le saut en eau profonde, la technique sur le dos avec les oreilles dans l'eau, sans retenir son souffle. Endurance 2 X 5 mètres (ventre et dos).	Mar. 11h à 11h30 ou mer. 18h à 18h30
Baleine	5 ans au premier cours	L'enfant est seul dans l'eau. Aisance en eau profonde requise. Les enfants ont l'endurance et l'habileté pour reproduire les techniques de nage : expirer sous l'eau, ramener les bras au-dessus de l'eau, inspirer sur le côté en gardant l'oreille sous l'eau.	Mar. 11h à 11h30 ou mer. 18h à 18h30

Animateurs recherchés



Camp de Jour Été 2022

Fais la différence dans la vie de jeunes de 5 à 12 ans en devenant animateur au Camp de Jour!

Sous la supervision du Coordonnateur du camp de jour, dans le cadre des activités du camp de jour, le titulaire est appelé à faire de l'animation auprès des jeunes de 6 à 12 ans. Il devra assurer la planification, l'organisation et l'animation des activités régulières. Il devra aussi voir à l'encadrement et à la sécurité des enfants afin de leur assurer une expérience optimale dans un contexte sécuritaire.

Exigences:

- Être actuellement étudiant dans un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Avoir suivi les cours de premiers soins reconnus ou prévoir assister à la formation;
- Suivre la formation DAFA proposée;
- Posséder les compétences nécessaires à la pratique d'activités diverses.



Aptitudes:

- Faire preuve d'autonomie et de créativité;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse;
- Avoir un bon sens de l'organisation;
- Faire preuve d'un bon esprit d'équipe.

Salaire et conditions:

- Reconnaissance de l'expérience et de l'ancienneté;
- Augmentation de l'échelle salariale à chaque année;
- Possibilité d'avancement;
- Horaire de jour, de semaine.



Postule en ligne au www.valcourt.ca